



Le service d'enlèvement des tags a été créé en mai 2009 pour répondre à la demande des communes adhérentes au syndicat qui étaient confrontées à une augmentation régulière des tags sur le domaine public.

Pour apporter une solution à cette recrudescence de graffitis, le Sivom a acquis un véhicule utilitaire équipé d'une hydrogommeuse et d'un nettoyeur haute pression couplé avec une chaudière pour l'utilisation de l'eau chaude.

L'exploitation de ce matériel a été confié à un agent territorial. Il maîtrise parfaitement les outils mis à sa disposition, ce qui lui permet de définir rapidement la technique la plus adaptée selon les différents supports à traiter. Lors des interventions, l'absence de tous produits chimiques et la pulvérisation possible d'eau, en faible quantité pour éviter les dégagements de poussière et les ruissellements permettent de travailler dans le respect de l'environnement.

Sur demande ponctuelle des référents des communes rattachées au service, des nettoyages de monuments ou de certains patrimoines publics peuvent être programmer pour être mis en valeur.

Certaines villes affiliées ont souhaité étendre la prestation, gracieusement, au secteur privé. Les modalités d'intervention sont communiquées sur demande auprès de la mairie.

- Les communes adhérentes

En 2022, la compétence n'a enregistré aucune nouvelle demande d'adhésion. Le service dessert toujours 16 communes, à savoir :

- AGDE
- CASTELNAU DE GUERS
- FLORENSAC
- MARSEILLAN
- PÉZENAS
- POMÉROLS
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS
- BESSAN
- CAZOULS D'HÉRAULT
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MONTAGNAC
- PINET
- PORTIRAGNES
- TOURBES
- PAULHAN



- Les tarifs

Depuis sa création en date du 30 juin 2009, le tarif établi pour les prestations réalisées hors du périmètre de la compétence n'a pas évolué. Il est applicable pour les municipalités membres du syndicat qui n'ont pas adhéré au service mais également pour les particuliers domiciliés dans les communes affiliées qui n'ont pas souhaité ouvrir l'activité, au domaine privé.

Après passage et avis favorable de la direction du Sivom et de l'agent, un devis est établi en fonction de la superficie à nettoyer sur la base du tableau, ci-annexé :

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 11 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Passage du service pour étude



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisations	Affichages sauvages	Nettoyages et sablages (interventions diverses)
AGDE	197	183	304,63	25	66	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 jeux d'enfant avant remise en place (F56) - tâches de peinture dans les tribunes du Stade Louis Sanguin suite à chantier d'insertion avec sablage par endroits <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 7 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p>
BESSAN	27	16	21,71	6	40	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - dalle en béton devant les WC publics de la poste <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - cloche de la mairie aux ateliers municipaux
MARSEILLAN	29	41	44,86	5		
FLORENSAC	10	14	2,46		8	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trottoir, entrée du parc, n° 13 avenue Salengro - trottoir longeant le parking de la mairie - parvis de la Maison Pour Tous, Domaine du Bosquet - parvis de la mairie
POMÉROLS	9	5	1,52	7	29	
PÉZENAS	123	28	240,33	32	2	<p><u>Déplacements sans intervention</u> : 6 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p>
CAZOULS D'HÉRAULT	3	2	1,80			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol de l'impasse des mimosas
SAINT-THIBÉRY	15	8	41,67			
MONTAGNAC	14	9	26,51		13	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol pavé autour de la fontaine du Griff
VIAS	22	27	61,32	1	7	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - portail de la crèche avant peinture (4 jours aux ateliers) <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 1 (pas de tags à l'adresse indiquée, ou pas d'accès, ou privé sans autorisation)</p>
PINET	5	4	1,16		2	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - essai de nettoyage effectué sur le mur d'un particulier en attente de la décision du propriétaire
LÉZIGNAN LA CÈBE	4	3	1,02			<p><u>Sablage et nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fontaine de l'église et du socle
CASTELNAU DE GUERS	8	5	41,17		2	
PORTIRAGNES	15	19	6,92	6		<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nettoyage complet de 2 bancs au niveau de la piste cyclable à l'entrée de Portiragnes -plage - Nettoyage d'un banc, avenue de Calas
TOURBES	6	4	0,63		2	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nettoyage complet de la croix de la mission sur le parking de la poste
PAULHAN	34	17	41,78	3		<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage complet avant mise en peinture de la verrière de l'école Georges Sand et enlèvement du sable (3,5 jours)
SICTOM *	1	1	4,69			<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des tags à la déchèterie de Caux
Nézignan l'Evêque *	1	1	0,80			<ul style="list-style-type: none"> - nettoyage des tags sur la Marianne
TOTAUX	523	387	844,98	85	171	

* interventions effectuées à la demande d'une collectivité et d'une commune non adhérentes à la compétence

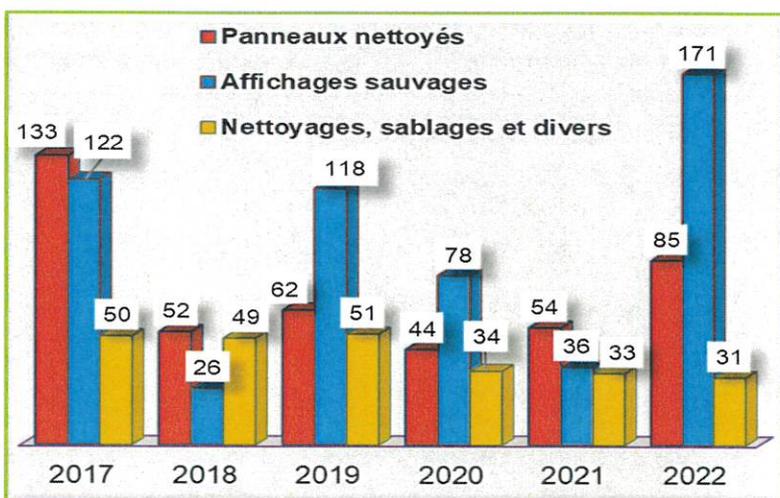
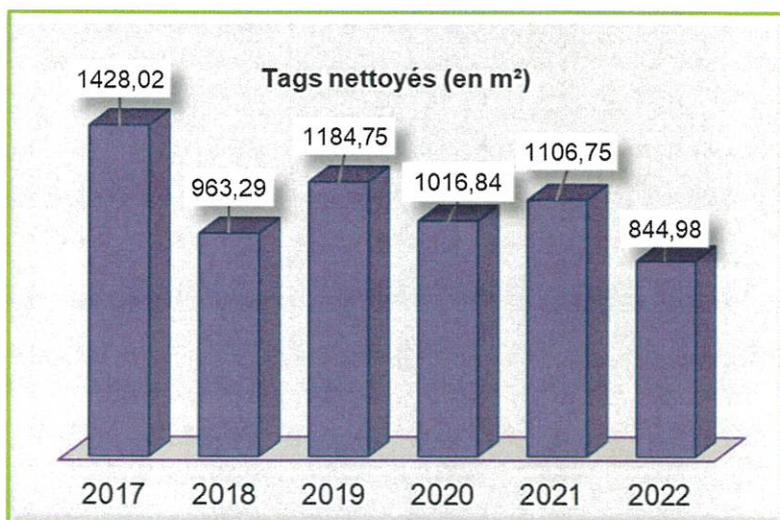
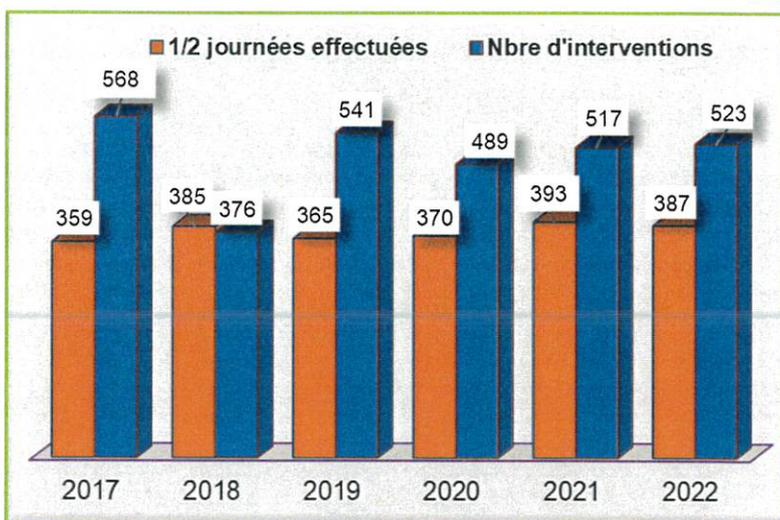


En début d'année, le planning annuel déterminant le nombre de jours ouvrés de travail du service a été calculé après déduction des jours fériés, des périodes de congé de l'agent, celles de l'entretien du véhicule et de l'hydrogommeuse. En 2022, 387 jours ont été comptabilisés contre 393 l'année précédente. Ces plages horaires sont ensuite réparties entre les 16 communes adhérentes au service en fonction de leur population DGF.

Nous ne notons pas d'évolution représentatives en ce qui concerne le nombre d'interventions réalisées, 523 pour l'année de référence contre 517 en 2021, malgré un nombre de jours ouvrés légèrement inférieur.

Après avoir absorbé en 2021, l'entrée de la ville de Paulhan, qui avait généré en partie, une hausse de la superficie des tags nettoyés 1 106,75 m², cette nouvelle année a fait connaître une baisse dans l'enlèvement des graffitis de 23,66 %. Il a été comptabilisé un total 844,98 m² traités pour 2022. Cette situation a largement été compensée par l'enlèvement des affichages sauvages dont l'augmentation est certainement liée à la reprise des activités et des manifestations qui ont dû être annulées ou reportées pendant la pandémie 171 pour 36 en 2021. On remarque également un accroissement au niveau des panneaux nettoyés 85 cette année contre 54 l'an dernier.

À la demande de certains référents, des interventions diverses ont été programmées sur le temps imparti à leur commune respective, afin de mettre en valeur le patrimoine public. Leur nombre a été arrêté à 31, il est sensiblement identique à celui de l'année 2021. Par ailleurs, pour éviter de faire appel à une entreprise privée pour nettoyer le sol des cages extérieures du chenil avant la mise en peinture, l'agent du service d'enlèvement des tags est intervenu, à la demande du responsable, sur le site de la fourrière animale.





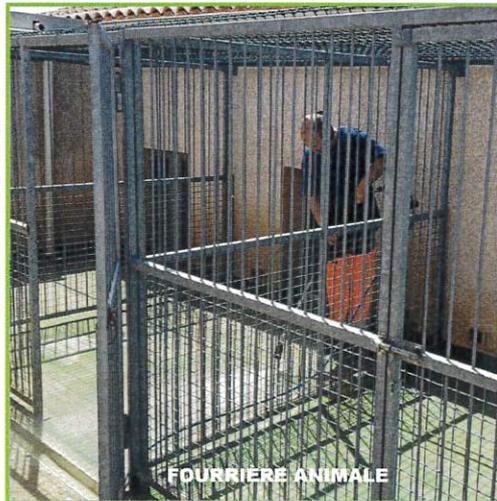
LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - zoom sur quelques interventions



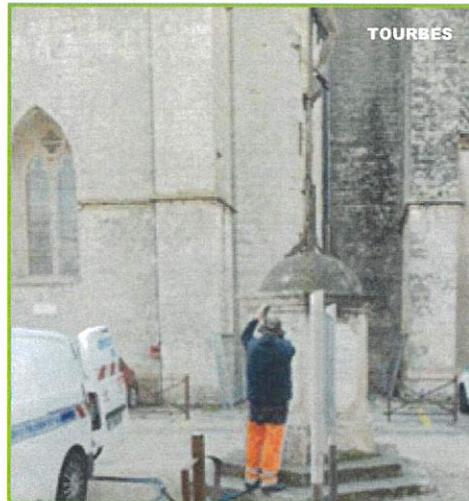
MARSEILLAN PLAGÉ



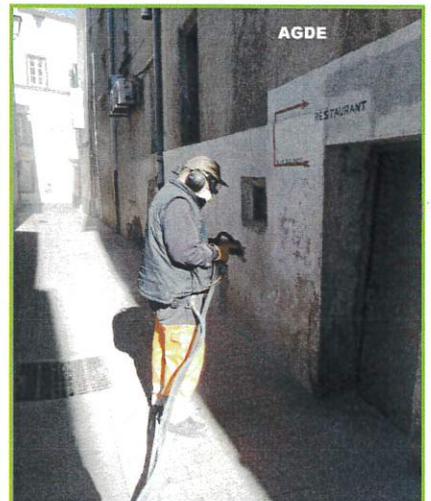
AGDE



FOURRIÈRE ANIMALE



TOURBES



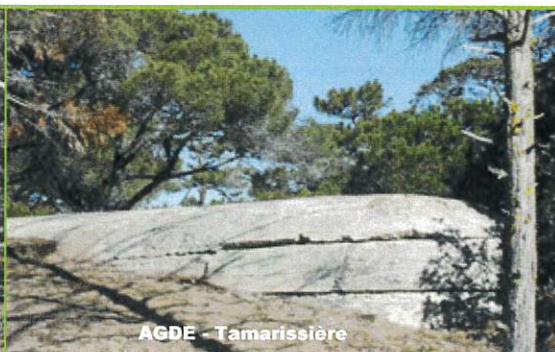
AGDE



CASTELNAU DE GUERS



BESSAN



AGDE - Tamarissière



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES : 58 128,31 €

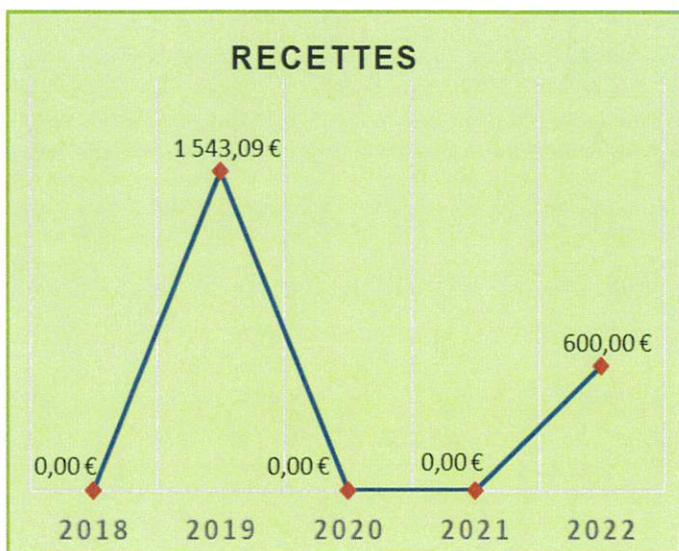
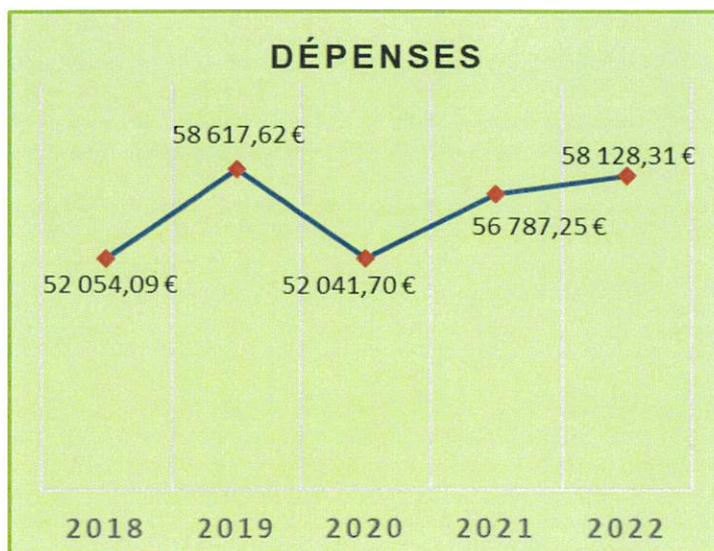
RECETTES TOTALES : 600,00 €

La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	803,20 €
Carburant	5 111,17 €
Autres fournitures non stockées	2 294,29 €
Fournitures d'entretien	219,38 €
Petits équipements	96,28 €
Vêtements de travail	502,58 €
Entretien véhicules	666,28 €
Entretien autres biens et mobiliers	5 952,53 €
Assurance multirisque	1 636,34 €
Voyages, déplacements et missions	463,55 €
Téléphone	324,00 €
Taxes foncières	154,00 €
Personnel + Charges	39 904,71 €

Autres prestations de services 600,00 €



SYNTHÈSE

L'année 2022 du service de la brigade d'enlèvement des tags reste stable par rapport aux années précédentes. La gestion serrée du service permet de limiter les charges à caractère général (baisse de 235,55 €) et les charges de personnel demeurent maîtrisées malgré l'augmentation du point d'indice des fonctionnaires (hausse de seulement 1.576,61 €). Comme pour la fourrière animale, les prix des carburants sont en nette augmentation passant de 3.780,97 € à 5.111,17 €. Lors de la révision annuelle de l'hydrogommeuse, l'entretien réalisée a été maîtrisé avec une maintenance limitée aux seuls besoins constatés. Du côté des consommables, après une année 2021 où un renouvellement avait été nécessaire en cours d'année, seuls 2.294,29 € ont été commandés en 2022.